



Commune de **B E R T R A N G E**

AVIS DE PUBLICATION

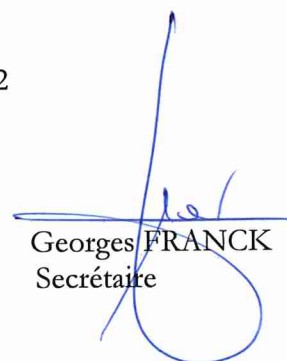
En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que **la société ORONA Luxembourg s.a., au nom et pour le compte de la COPROPRIETE DE LA RESIDENCE**, a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Bertrange, 24-26 rue de Mamer.

Bertrange, le 10 juin 2022



Commune de **B E R T R A N G E**


Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire

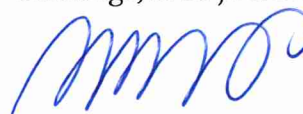
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 10 juin 2022.

Bertrange, le 10 juin 2022



Commune de **B E R T R A N G E**


Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire